

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

PROCES VERBAL

Séance du 20 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, mardi 20 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, 14 rue de l'église 14400 Sommervieu, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Bruno LAPORTE, Nadège LEROSIER, Sylvie DOUBLET, Nicolas BLIN, Sophie DROUAIRE, Francis DOREY, Christine PLATEAU.

Procurations : Cédric CAHU à Bruno LAPORTE
Geoffrey BERNAUS à Nadège LEROSIER
Christel MARCILLAUD-PITEL à Sylvie DOUBLET
Cécile BISSON à Francis DOREY

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation : 15/06/2023.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

-1- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.

L'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 a ouvert l'expérimentation du compte financier unique pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

Le compte financier unique a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Par délibération du 20/10/2021, la commune de Sommervieu a signé la convention entre la commune de Sommervieu et l'État portant sur l'expérimentation du compte financier unique à compter de 2022.

M LAPORTE, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente le Compte Financier Unique 2022 aux membres du Conseil Municipal.

-A- EXECUTION COMPTABLE 2022

Section	DEPENSES	RECETTES	Résultat 2022
Investissement	39166.55	178516.46	139349.91
Fonctionnement	536422.19	573370.25	36948.06

-B- RESULTAT CLOTURE 2022

Section	Clôture 2021	Affectation à l'investissement 2022	Résultat 2022	Intégration	Clôture 2022
Investissement	-120029.71		139349.91		19320.20
Fonctionnement	409858.89	120029.71	36948.06	0	326777.24
Total	289829.18	120029.71	176297.97	0	346097.44

-C- Etat des Restes A Réaliser

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – N° 676-00

EXERCICE 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Objet	Montant	Compte	Objet	Montant
203	Etude Eaux Pluviales RD12/RD205	7200			
2135	Travaux toiture logement communal	35114.76	1323	APCR -CD14 Toiture logement communal	11705
TOTAL		42314.76			11705
BALANCE		-30609.76			

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant le vote, Madame le Maire quitte la salle. Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Francis DOREY, Conseiller municipal, président de séance.

Le quorum est respecté.

La commission des finances a émis un avis favorable le 30/05/2023.

Par 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le Conseil Municipal,

- 1- Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2022 lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus.
- 2- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- 4- Vote le Compte Financier Unique 2022.
- 5- donne pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après le vote, Madame le Maire rejoint la salle et reprend la présidence de la séance.

-D- AFFECTATION DE RESULTAT

Vu le résultat de clôture 2022,

Vu l'état des restes à réaliser 2022,

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter du résultat de clôture 2022 au budget primitif 2023 comme suit :

Affectation du résultat de clôture 2022 au budget primitif 2023 comme suit :

- R001 (dépende d'investissement) : +19320
- Compte 1068 Affectation aux Réserves (recette d'investissement) : +30609.76
- R002 (recette de fonctionnement) : +296167.48

-2- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023.

M Laporte, Adjoint au Maire, présente le tableau des subventions 2023 proposé par la commission des finances réunie le 14/06/2023.

Tableau des subventions soumis au vote :

Association	Montant subvention	Association	Montant
USI Bessin Nord	4000	ADMR secteur de RYES	200
Anciens Combattants Sommervieu	300	ARES Sommervieu	500
APE école Sommervieu	2500	Ligue contre le cancer	100
Club le temps de Vivre Sommervieu	500	Comité des fêtes Sommervieu	1500
OSYS Violence	200	AFSEP Scléroses en plaques	100
APF France handicap	100		

Rappel de la ligne budgétaire votée le 12/04/2023 au BP2023 (compte 65748) : 12000 EUR.

Francis Dorey, président d'association (ARES) ne prend pas part au vote.

Nadège LEROSIER, présidente d'association (Comité des fêtes) ne prend pas part au vote.

Le Conseil est appelé à voter.

Le conseil municipal, à la majorité, ADOPTE le tableau des subventions 2023 tel que présenté ci-dessus.

-3- ATTRIBUTION DE NUMERO DE VOIRIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant l'intérêt communal que représente la numérotation des habitations :

-1- Valide les numérotations de voiries suivantes :

Parcelle Cadastrale	Numéro de voirie	
676 ZB288	2, Rue des Rochambelles	

-2- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

-4- CONVENTION DE GESTION VELOROUTE « VELO WEST NORMANDY ».

Mme le Maire présente la convention d'occupation temporaire et d'entretien du domaine public à venir entre la commune de Sommervieu et le Conseil Départemental du Calvados pour la prise en en charge, la remise à niveau et l'entretien ultérieur de la signalisation directionnelle de la VéloWestNormandy par le Conseil Départemental 14.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-1- Accepte les termes de la convention présentée.

-2- Autorise Mme le Maire à signer tous documents nécessaires et notamment ladite convention, à la mise en œuvre de cette décision.

-5- DEMANDE D'AIDE SOCIALE.

Mme Lerosier, Adjointe au Maire, présente le dossier n° 1/2023/LE étudié en Comité Communal Consultatif des Affaires Sociales le 16/06/2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

- 1- de suivre l'avis du CCCAS et d'accorder une aide de 450 EUR au bénéficiaire du dossier n° 1/2023/LE.
- 2- dit que les 450 EUR seront directement versés aux Pompes Funèbres LOISON 14 St Vigor le Grand.
- 3- Autorise Mme le maire ou sa 2^e Adjointe à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

-6- RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE BAYEUX INTERCOM.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'EPCI.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune membre au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Ainsi, le rapport d'activité 2022 de Bayeux Intercom est présenté au conseil municipal.

Le rapport d'activité et le compte administratif sont joints en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.5211-39 ;

Vu les statuts de Bayeux Intercom ;

Vu la délibération de Bayeux Intercom en date du 25 mai 2023 ;

Considérant la nécessité de communiquer au Conseil Municipal un rapport retraçant l'activité de Bayeux Intercom accompagné du compte administratif.

DECIDE :

Article 1 : D'acter la communication du rapport d'activité 2022 de Bayeux Intercom accompagné du compte administratif 2022.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

-7- QUESTIONS DIVERSES.

Marché du jeudi : La commission cadre de vie examinera les demandes de deux poissonniers pour installation sur le marché du jeudi matin.

Fin de séance à 21h19.

FEUILLE DE CLOTURE DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2023

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

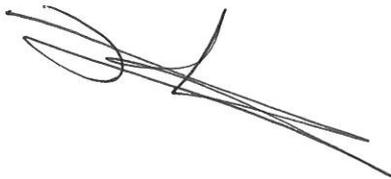
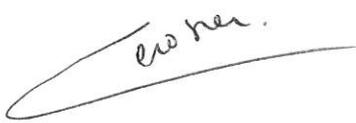
- 1- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.
- 2- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023.
- 3- ATTRIBUTION DE NUMERO DE VOIRIE.
- 4- CONVENTION DE GESTION VELOROUTE « VELO WEST NORMANDY ».
- 5- DEMANDE D'AIDE SOCIALE.
- 6- RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE BAYEUX INTERCOM.

LISTE DES PRESENTS

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Bruno LAPORTE, Nadège LEROSIER, Sylvie DOUBLET, Nicolas BLIN, Sophie DROUAIRE, Francis DOREY, Christine PLATEAU.

Procurations : Cédric CAHU à Bruno LAPORTE
Geoffrey BERNAUS à Nadège LEROSIER
Christel MARCILLAUD-PITEL à Sylvie DOUBLET
Cécile BISSON à Francis DOREY

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Mélanie LEPOULTIER Maire 	Nadège LEROSIER Secrétaire de séance 
---	---